



Aide pour la formation au permis AM



Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **100 euros** à la formation au permis AM, obligatoire pour la conduite des cyclomoteurs.

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,
- Pour les enfants des adhérents et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Choisir une auto-école agréée,
- Remplir le formulaire,
- **Joindre le document de demande joint,**
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une photocopie recto-verso du titre de conduite de catégorie AM,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention
Formation permis AM

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Formulaire de demande
- Facture établie par l'auto-école
- Copie recto-verso du titre de conduite

- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
- Ou**
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif
- RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement n° _____ - Chèque n° _____